

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 DFPE 1 G Subvention (112 000 euros) et avenant à convention avec l'association «L.I.R.E. à Paris – Le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion» pour ses interventions dans les centres de protection infantile.

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle relative aux interventions de conteurs liseurs dans les centres de Protection Maternelle et Infantile conclue le 21 juillet 2016 entre le Département de Paris et l'association « L.I.R.E. à Paris – Le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion », et notamment son article 4 ;

Vu le projet de délibération, en date du 23 janvier 2018, par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental propose l'attribution d'une subvention et la signature d'un avenant avec l'association L.I.R.E à Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne SOUYRIS, au nom de la 4ème Commission,

Délibère :

Article 1 : La Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, est autorisée à signer, avec l'association « L.I.R.E. à Paris – Le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion », dont le siège social est situé 67, rue Curial à Paris (19e), l'avenant

n° 2 à la convention du 21 juillet 2016 susvisée. Le texte de cet avenant est joint au présent délibéré. Une subvention d'un montant de 112 000 euros est attribuée à « L.I.R.E. à Paris – Le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion » (tiers simpa n°16 396, dossier n° 2018_03173), au titre de l'exercice 2018, pour son activité au sein des centres de PMI.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, article 6574, rubrique 4, du budget de fonctionnement du Département de Paris pour l'année 2018 et suivantes sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO